

4^e trimestre 2013

Editorial : Spécial anniversaire

Le GADEL (Groupement Associatif de Défense de l'Environnement du Lot), fédère 33 associations et représente près de 1500 adhérents.

Né en 1983, il fête cette année ses 30 ans. Il a pour emblème la cardère, chardon commun de nos campagnes, dont les piquants, parfois irritants, sont les outils naturels nécessaires à sa protection.

Le GADEL veille au respect des législations sur l'environnement, intervient auprès des services de l'état en cas de délit ou d'infraction et dépose les recours juridiques ou administratifs que le constat des faits ou l'analyse de la situation justifie. Les connaissances techniques de ses bénévoles et les compétences juridiques des conseillers du réseau France Nature Environnement (FNE), auquel il est affilié, sont mises à contribution. Dans les commissions et les instances consultatives où il est représenté, le GADEL, par l'intermédiaire de ses délégués mandatés, oppose l'intérêt général aux intérêts particuliers et défend la notion de bien commun dès qu'il s'agit de gérer ou de préserver les ressources de la collectivité, telles que l'eau, l'air ou l'énergie.

Le GADEL se préoccupe des évolutions nécessaires d'une société marquée par de grands bouleversements écologiques, au niveau local et régional, mais également à l'échelle de la planète. Pour le GADEL, la défense de l'environnement est inséparable du progrès de la connaissance et du progrès humain et social, conditionnés par l'exercice des libertés fondamentales de penser, de s'informer et de s'exprimer.



Contribution au débat sur la transition énergétique

Le 15 juin dernier, à Cahors, le GADEL a réuni 60 personnes, membres d'associations représentatives du département et personnes qualifiées, à l'occasion du débat national sur la transition énergétique.

Malgré des divergences de points de vue entre les participants, des propositions communes se sont dégagées :

Les ressources énergétiques sont des biens communs à l'humanité dont la mise en valeur doit échapper à la spéculation pour profiter à tous. Il ne s'agit pas d'augmenter les dividendes des actionnaires des compagnies, ou d'enrichir certains propriétaires de terrains au détriment de la collectivité. Les bénéfices réalisés doivent être investis dans la recherche et l'amélioration des performances thermiques de l'habitat. Les projets citoyens reposant sur l'investissement local doivent être favorisés.

La précarité énergétique s'accroît avec la crise économique et rend plus urgente la recherche de solutions à l'augmentation du coût des énergies. Les économies d'énergie nécessitent la rénovation de l'habitat, or les plus précaires sont les plus mal logés. Le financement des travaux d'isolation dans l'habitat social est une priorité.

La sobriété énergétique est le premier levier de la transition : la condition d'une meilleure maîtrise de la consommation, c'est une prise de conscience des usagers. Comme pour le problème des déchets, il faut faire appel au sens civique, développer une pédagogie des gestes quotidiens, pour un bon usage des énergies. Les associations, les élus locaux

et les collectivités territoriales doivent agir conjointement avec l'agence locale de l'énergie pour : communiquer et diffuser les informations, favoriser la production et la consommation locales, les transports en commun, le covoiturage, réhabiliter certaines voies ferroviaires laissées en désuétude, gérer l'éclairage public dans un souci d'économie, contribuer à l'isolation thermique des bâtiments.

Mieux évaluer les avantages et les inconvénients des technologies de la transition : la biomasse est potentiellement la ressource renouvelable à développer dans le département, qui dispose de ressources forestières importantes et de déchets organiques ou végétaux à recycler. Toutefois l'état actuel des techniques est insuffisant pour en assurer l'innocuité : les fumées des centrales au bois ne sont pas suffisamment filtrées et rejettent dans l'atmosphère des particules nuisibles à la santé. Les installations de méthanisation ne sont pas hermétiques et le gaz qui s'échappe engendre un effet de serre dix fois plus important que le carbone. Des études montrent que l'implantation des éoliennes peut avoir des effets nocifs sur la santé humaine et animale.

Mieux évaluer le coût énergétique réel des nouvelles technologies :

le coût des panneaux photovoltaïques est sous-estimé et l'empreinte carbone sous-évaluée : il faudrait prendre en compte toutes les étapes de la fabrication, y compris les coûts d'extraction des minerais, l'origine et l'acheminement des matériaux, leur futur recyclage.

Plusieurs associations considèrent qu'il n'est pas pertinent d'implanter des éoliennes dans le Lot, pays peu venté : les études préalables apportent des estimations contradictoires. Souvent réalisées par les porteurs de projets eux-mêmes, les études d'impact sont de ce fait partielles et partiales : elles doivent être réalisées par des organismes indépendants.

Pour une charte locale de la transition énergétique

La transition énergétique doit permettre de sortir du nucléaire et de remplacer progressivement les énergies fossiles par des ressources renouvelables.

Les ressources énergétiques sont des biens communs dont la gestion ne doit pas dépendre des intérêts financiers de quelques uns, mais viser au bien-être de tous.

La transition c'est aussi la prise en main par les citoyens eux-mêmes des décisions et des moyens, pour développer une économie solidaire respectueuse de l'environnement écologique et social.

Gaz de houille/ Gaz de schiste

S'il est, parmi ceux abordés lors des débats sur la transition énergétique, un sujet qui a suscité l'intérêt de nos concitoyens, c'est bien l'exploitation des gaz de schiste et de houille.



Pour résumer, une première phase d'"exploration", destinée à évaluer les réserves, est un préalable à la seconde phase, celle de l'"exploitation". Pour ces opérations, la seule méthode pratiquée à ce jour est la fracturation hydraulique. Il s'agit d'injecter dans le sol à de très fortes pressions d'énormes volumes d'eau chargée de produits chimiques, dont certains sont des cancérigènes avérés. Le but recherché est de produire des fissures dans les roches composant nos sous-sols afin de libérer les gaz qu'elles renferment et qui seraient récupérés en remontant à la surface.

L'exploitation de ces gaz de houille ou de schiste a de fervents partisans, ceux qui voient en eux l'indépendance énergétique de notre pays, ceux qui y voient la création d'emplois, ceux qui espèrent voir le cours de leurs actions atteindre des sommets...

Mais tout le monde n'a pas la même vision des choses : il y a ceux qui veulent une vraie transition énergétique, avec l'arrêt de l'exploitation à outrance des réserves d'énergies fossiles; il y a tous ceux qui refusent d'assister à la destruction de leur cadre de vie, à la pollution certaine et définitive de leurs terres et de leurs rivières, à l'effondrement de leurs sous-sols karstiques... Ce serait un désastre pour notre agricul-

ture et pour tout un pan de notre économie basée sur le tourisme.

C'est pour cela que nos concitoyens se sont mobilisés en nombre, ont organisé des réunions d'information, mis à la disposition de tous des pétitions à signer etc... Les élus locaux, quant à eux, ont mesuré les enjeux et ont pris des délibérations condamnant tant l'exploration que l'exploitation de ces supposées ressources.

Il n'en reste pas moins que nous devons nous montrer plus que jamais vigilants car les projets sont loin d'être abandonnés ; les pouvoirs publics, aux plus hauts niveaux de l'état, sont soumis à de très fortes pressions de la part des lobbies des secteurs de l'énergie, du patronat et de la finance.

Aussi, c'est à nous de faire entendre notre voix afin d'empêcher les décideurs de céder à ce qui serait pour nous un crime contre l'environnement.



Pétrole de schiste : la résistance de Balcombe, petit village au sud de l'Angleterre

Après plusieurs mois de manifestations, les villageois de Balcombe, dans le Sussex, ont obtenu quelques mois de répit. L'entreprise Cuadrilla va devoir suspendre ses recherches de pétrole de schiste.

George Osborne, le chancelier de l'Echiquier, est résolu à venir en aide aux compagnies pétrolières. Il suggère, à l'avenir, de ne plus informer les habitants concernés par les forages, puisqu'ils auraient lieu à 1000 mètres sous terre...

Les habitants de Balcombe apprécieront sûrement cette initiative.

(Source : Le Monde du 05/09/13)

gadel-Infos
est édité par le GADEL,
Groupement Associatif
de Défense de l'Environnement
du Lot
Espace Clément Marot,
Place Bessières,
46000 Cahors
gadel46@free.fr
Tél : 09 50 39 79 17

Ont participé à ce n°1 :
Françoise Maurer
Jacques Philbert
Véronique Schiex
George Winter

En finir vite avec les pesticides et autres poisons

La dangerosité des pesticides utilisés intensivement depuis des décennies est devenue une question de santé prioritaire.

La France, 1er utilisateur européen de pesticides, se classe 3e sur le podium mondial.

Suite à la prise de conscience générée par le Grenelle de l'Environnement, le "Plan Ecophyto" a été instauré. Son objectif était de réduire de 50% l'usage des pesticides entre 2009 et 2018. Le projet est bien mal parti puisque la vente d'herbicides en France a augmenté de 2,6% entre 2008 et 2010. Les molécules actuelles sont de plus en plus actives et les cocktails de produits ne sont toujours pas évalués.

Des alternatives à la chimie existent pourtant comme la rotation des cultures ou la lutte biologique mais la volonté politique fait défaut.

Dans son expertise collective du 13 juin 2013 menée sur le thème "Pesticides et Santé", l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) vient confirmer l'existence de multiples études scientifiques montrant des présomptions réelles de liens entre les expositions aux pesticides et de nombreuses pathologies graves : certains lymphomes, cancer de la prostate, myélomes multiples, leucémie, parkinson, Alzheimer, divers troubles cognitifs, tumeurs cérébrales, impacts sur la fertilité et fécondabilité.

Dans plusieurs départements des agriculteurs témoignent d'intoxications aiguës ou de maladies chroniques.

Une mission sénatoriale, après 6 mois d'enquête et 95 auditions, a présenté à l'automne 2012 un rapport très complet "Pesticides, vers le risque zéro" qui confirme le manque d'efficacité du Plan Ecophyto et, devant l'urgence, demande de renforcer le dispositif. Pour Nicole Bonnefoy, rapporteur de la mission "L'évaluation des pesticides est capitale nous attendons beaucoup des AMM (autorisations de mise sur le marché). Nous voulons des études d'impact sur la santé indépendantes, faites sur les formulations complètes et avec du suivi. Pour cela il faut créer un fonds abondé par les industriels

mais non géré par eux !". La sénatrice explique que certaines recommandations pourraient rapidement trouver place dans le dispositif de toxicovigilance en cours de révision. Celle concernant l'interdiction de vente dans les supermarchés alimentaires de biocides contenant des substances CMR (cancérogènes, mutagènes ou atoxiques pour la reproduction) où des perturbateurs endocriniens pourrait prendre place dans le projet de loi visant à protéger le consommateur.

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture a assuré sa volonté d'aller le plus vite possible et d'accorder une vigilance accrue aux résidus de pesticides dans l'alimentation.

Le Conseil général de la Corrèze s'engage avec une Charte "zéro pesticides" sur les routes, dans les parcs, les collèges, les stades...

En d'autres lieux des médecins se sont concertés pour réaliser une évaluation épidémiologique qui met en évidence en zone fruitière intensive le taux élevé de certaines pathologies spécifiques...

Et le Lot dans tout cela ?

PCB dans la rivière Dordogne, atrazine en basse vallée du Lot dans la source captée de Mauroux, lindane dans l'air ambiant à Douelle. Ces deux derniers produits à action rémanente sont interdits en France depuis plusieurs années !

La liste des révélations, courte mais éloquent, montre que notre département est lui aussi touché par les produits chimiques ! A quel degré ?

Aux citoyens d'investiguer s'ils veulent en savoir plus. Qu'ils s'interrogent sur les nombreuses allergies développées durant le printemps dernier et l'été qui s'achève. Qu'ils enquêtent auprès des médecins de famille sur l'évolution locale de certaines pathologies évoquées plus avant...

**Le GADEL est preneur de renseignements - Espace Clément Marot
Place Bessières, 46000 Cahors
gadel46@free.fr
Tél : 09 50 39 79 17 - 05 65 30 98 28**



Les décharges illégales

Depuis plusieurs années le Gadel s'implique dans la résorption des décharges sauvages et s'intéresse aux anciennes décharges municipales désormais illégales, qui devraient être réhabilitées... ce qui n'est pas toujours le cas.

En 2009, les services de l'Etat ont répertorié quelque cent sites sur notre département dont une trentaine à ce jour ont été traités. En fait, il ne s'agit pas de décontamination mais simplement de maquillage par un apport en surface de terre végétale. Ces lieux sont désormais fermés au public. La nature reprend ses droits...

Certains de ces anciens "dépotoirs" restent toutefois activés,

constituant une entorse inacceptable à la réglementation. Le Maire a, de par son devoir de police environnementale et sanitaire, la responsabilité de trouver une solution à ces situations. En cas de carence, le pouvoir du Préfet se substitue à celui de l'élu local. Les Maires ont également la charge d'empêcher la création des décharges sauvages ; pourtant elles sont de plus en plus nombreuses à émailler nos territoires.

Dans le cadre de notre Observatoire Départemental Permanent des Pollutions, nous souhaitons constituer une carte des points noirs du Lot faisant apparaître les anomalies ou "délinquances environnementales". Des points verts signaleraient les évolutions positives. Le document serait communiqué aux communes ainsi qu'aux Services de l'Etat missionnés sur ces questions, et diffusé vers le grand public.

Chaque citoyen peut nous apporter les informations locales qui permettront la réalisation de cet inventaire d'intérêt général.

LE GADEL À 30 ANS! ET VOILÀ LE PROGRAMME...

Pour fêter ses 30 ans, le GADEL vous propose des débats, une journée de vendanges, et un grand rendez-vous convivial afin de marquer l'événement.

Pour une transition énergétique citoyenne et solidaire trois débats sont organisés par le GADEL dans le Lot. Des tables rondes d'information, réunissant des spécialistes et des porteurs de projets, qui introduiront les échanges avec le public.

Samedi 28 septembre, à 14h30, à Lalbenque, amphithéâtre de la communauté de communes

Le photovoltaïque et le solaire thermique

Un débat organisé en partenariat avec l'ASEL (Association de sauvegarde de l'environnement du pays de Lalbenque) et la mairie de Lalbenque.

Samedi 5 octobre, à 14h30, à Cajarc, salle des Fêtes

L'hydro-électricité

Un débat organisé en partenariat avec la mairie de Cajarc

Samedi 12 octobre, à 14h30, à Loubressac, salle des Fêtes

La biomasse, bois et méthanisation

Un débat organisé en partenariat avec la mairie de Loubressac

Un beau dimanche de vendanges

Selon la maturité du raisin, dimanche 6 ou dimanche 13 octobre Vendanges manuelles en vignoble bio, au Château les Croisilles à Fages.

Journée festive d'anniversaire à Sabadel - Lauzes le samedi 19 octobre

En partenariat avec Patrick de Toffoli, maire de Sabadel, Alain Serres, maire de Lauzès et Martine Alquier, présidente de l'ASCL

Déjeuner avec grillades, légumes et fruits de saison

Participation de 5€ pour grillades, pain et vin, apportez en complément légumes, fruits de saison ou dessert

Exposition : "Les grands moments du GADEL" - Animation musicale et sketches

N'oubliez pas de vous inscrire pour les vendanges et la journée festive
gadel46@free.fr

05 65 30 98 28 ou 09 50 39 79 17

Tous les détails sur le site du Gadel
<http://www.gadel-environnement.org>

Bilan de la gestion de l'eau dans le département du Lot en été 2013

En 2013, le département du Lot avait abordé la saison estivale avec des réserves en eau bien réalimentées grâce notamment à un printemps copieusement arrosé.

Pourtant, en ce début d'automne, un important linéaire de ruisseaux se retrouve à sec, tout particulièrement dans la moitié sud du territoire.

Cette situation n'est pas une fatalité...

Le phénomène s'accélère d'année en année et le réchauffement climatique ne peut être l'alibi qui le justifie localement.

Le réseau aquatique du Quercy Blanc, on le sait, connaît régulièrement des situations délicates en période de basses eaux estivales. Toutefois on peut équilibrer les débits avec une gestion rigoureuse des usages, en particulier agricole et industriel. Quoiqu'ayant subi des curages et recalibrages sévères il y a quelques décennies, les ruisseaux de Bouriane ne connaissent théoriquement pas, en dehors du Céou sur le secteur le plus en aval, de difficultés insurmontables. En effet, leur alimentation est en partie entretenue par un massif du Frau, qui reste un réservoir bon modérateur de débit.

Mais les prélèvements estivaux, dans le milieu naturel notamment, ont encore une fois été supérieurs à la ressource ! Les derniers arrêtés d'interdiction totale d'irriguer ont été pris le 5 septembre dernier alors que les ruisseaux visés étaient sujets à des ruptures graves de débit, voire touchés par des assèchements sévères. Ces décisions administratives tardives ont eu un impact plutôt limité dans la mesure où le mal était fait... et la campagne d'irrigation pratiquement terminée. Les rivières resteront désormais en souffrance jusqu'aux prochaines pluies conséquentes.

Pourtant la législation est claire. Le Code de l'Environnement, dans ses articles L214-18 et L211-1 rappelle que la préservation des milieux constitue une priorité. Les circulaires ministérielles vont dans le même sens.

Il n'empêche que, tous les ans, sous la pression des lobbies de l'irrigation, activité la plus consommatrice d'eau en période de carence, les services de l'Etat accèdent à des demandes déraisonnables : si certaines cultures nécessitent plus d'eau qu'il n'est disponible, cela signifie qu'elles ne sont pas adaptées au milieu. La solution au problème n'est pas de piller les ressources naturelles, mais d'adapter les cultures aux conditions et besoins locaux, d'utiliser des pratiques et des techniques économes.

L'eau est un bien commun : il n'est pas logique que sa gestion soit confiée, comme prévu, à un organisme unique, aussi puissant soit-il du point de vue économique, le seul qui retienne aujourd'hui l'attention des pouvoirs publics, ces mêmes pouvoirs publics influençables qui en assureront le contrôle. Il est nécessaire que la régulation soit confiée à des représentants de tous les usagers. Dans les années à venir, si nous voulons préserver cet élément indispensable à la vie et garantir des prix abordables sur les réseaux de distribution, **nous allons devoir nous engager dans "la bataille de l'eau" !**

